



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2021

Date d'affichage :

Le 26 novembre 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

A la majorité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Philippe CARON, M. Grégory CLAUSEN, M. Serge HERMANT.

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à Joël OUVRY, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Délibération de principe relative à la cession de la parcelle cadastrée section AO n°220

Monsieur le Maire, informe que la parcelle cadastrée section AO numéro 220 d'une superficie de 430m², rue casimir Beugnet, (Ruelle des Illustres) constitue une dent creuse constructible.

Il précise que cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune et pourrait être proposée à la vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention) :

-Constata que la parcelle cadastrée section AO numéro 2020 d'une superficie de 430m² appartient au domaine privé de la commune ;

-Déclasse le bien du domaine public communal ;

-Adopte le principe de la cession et autorise Monsieur le Maire à rechercher un acquéreur ;

Les modalités de vente après avis des services fiscaux ainsi que l'identité de l'acquéreur et du Notaire rédacteur feront l'objet d'une seconde délibération du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant